APRÈS INCARVILLE, LES RÈGLES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES PARTOUT !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 12 novembre 2026

L'UFAP UNSa Justice a été alertée d'une situation particulièrement préoccupante survenue à Marseille concernant l'escorte d'un détenu DPS classé Escorte 4. Pour cette mission, le détenu était pris en charge dans un VL PREJ, accompagné d'un VL ESR et d'un VL ERIS. Trois véhicules, trois équipages distincts et une organisation qui, pour **l'UFAP UNSa Justice**, pose clairement question au regard du cadre prévu pour ce niveau d'escorte.

Une Escorte 4 correspond à un niveau de risque particulièrement élevé et répond à une organisation précise. Pour une prise en charge individuelle, le dispositif prévoit un véhicule porteur composé a minima de trois agents et d'un gradé, avec en renfort un prêt de main-forte intégral des forces de sécurité intérieure ou, en subsidiarité, une ERIS. Ce n'est pas le schéma de référence qui a été mis en œuvre à Marseille.

L'UFAP UNSa Justice n'a jamais contesté la nécessité de renforcer une escorte lorsque l'analyse du risque l'impose. Bien au contraire, lorsqu'il s'agit de la sécurité des personnels, les moyens doivent être à la hauteur. Mais renforcer ne signifie pas recomposer localement les dispositifs prévus. Ajouter un équipage ESR à une Escorte 4 déjà renforcée par un équipage ERIS ne peut pas devenir une nouvelle manière de faire au gré des organisations ou des habitudes locales.

UNE RÈGLE NATIONALE NE PEUT PAS DEVENIR NEUF RÈGLES INTERRÉGIONALES !

Les PREJ ont leurs missions. Les personnels formés ESR disposent de compétences spécifiques. Les ERIS ont également leur propre cadre d'engagement. Ces dispositifs peuvent être complémentaires lorsque la situation l'exige, mais cette complémentarité doit toujours s'inscrire dans le respect de la doctrine fixée nationalement. On ne peut pas additionner les moyens, les équipages et les missions au gré des organisations locales si cela conduit à s'éloigner du cadre prévu. La sécurité passe d'abord par une doctrine claire, connue de tous et appliquée de la même manière partout.

Depuis le drame d'Incarville, l'administration pénitentiaire a profondément revu l'organisation des escortes et la prise en compte du risque extérieur. Les niveaux d'escorte ont été redéfinis, les ESR développées et les conditions de sécurisation renforcées. Tout cela devait répondre à une priorité : tirer réellement les enseignements du 14 mai 2024 et mieux protéger les personnels. Ces décisions n'ont pas été prises pour être ensuite réinterprétées différemment d'une DISP à l'autre.

Pour l'UFAP UNSa Justice, respecter la mémoire de nos collègues, c'est aussi faire respecter les mesures décidées après Incarville. Ce n'est pas produire toujours plus de notes et d'instructions. C'est faire en sorte que les règles fixées soient comprises, assumées et appliquées sur l'ensemble du territoire.



L'UFAP UNSa Justice exige désormais que la DGAP se saisisse immédiatement de la situation marseillaise et s'assure, au-delà de ce seul cas, du respect effectif de ses instructions dans l'ensemble des directions interrégionales. Si certains textes prêtent encore à interprétation, ils doivent être clarifiés sans délai ; s'ils sont clairs, ils doivent être appliqués.

Après Incarville, il n'est plus acceptable que des pratiques locales viennent modifier ou contourner le cadre fixé nationalement. Chaque moyen, chaque équipage et chaque unité doivent être engagés conformément à la doctrine, avec des missions et des responsabilités clairement définies.

Sur la sécurité des personnels, l'UFAP UNSa Justice n'attend plus de nouvelles notes : elle exige que les règles existantes soient enfin respectées partout.

Le Secrétaire National, Cyrille JACQUET

